

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE CONQUET**

DATE DE CONVOCATION : Le 2 septembre 2015.	<i>Le 8 septembre 2015, à 19h15,</i>
DATE D’AFFICHAGE : Le 2 septembre 2015.	<i>Le Conseil Municipal de LE CONQUET, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier JEAN, Maire.</i>
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 16 Votants : 22	<i>Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : S. SOUBIGOU, pvr à M. CAM, Ch. HAMON, pvr à G. SALAUN, E. GUENNEAU, pvr à A. MILIN, O. ANDRE, pvr à F. BIDAN, B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, I. JESTIN, pvr à Ph. BAZIRE.</i>
TRANSMIS A LA PREFECTURE LE : 10 SEPTEMBRE 2015	<i>Ph. GAY absent non représenté.</i>
REÇU A LA PREFECTURE LE : 10 SEPTEMBRE 2015	<i>M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés comme secrétaires de séance.</i>

Le compte rendu de la séance du 22 juin est approuvé à l’unanimité (abstention de Ph. BAZIRE, qui ne participait pas à la séance).

Attribution du marché d’aménagement de l’entrée de ville, après l’analyse des offres et la proposition de la commission d’appel d’offres.

Le Maire prend acte d’une contestation formelle de Ph. BAZIRE et reporte l’examen de cette question à une prochaine séance.

Agenda 21 : point sur la démarche, présentation et adoption de l’architecture et de la hiérarchisation du plan d’actions

La question est présentée par Marcel QUELLEC, 1^{er} adjoint, en charge de l’Agenda 21, de la culture, du patrimoine et de la vie économique. Marcel QUELLEC et le Maire demandent également à Bertrand COQUILLAUD, chargé de mission Agenda 21, d’intervenir.

Marcel QUELLEC rappelle que, en décidant d’élaborer un Agenda 21, fin 2009, le Conseil Municipal s’engageait, littéralement, dans un programme d’actions pour le 21^{ème} siècle et engageait la commune dans un projet de développement durable impliquant tous les acteurs du territoire autour des trois piliers que sont : le développement économique équilibré, l’équité sociale, le respect de l’environnement.

L’état des lieux du territoire réalisé entre 2012 et 2013 a permis d’établir, lors d’un premier forum participatif, un diagnostic partagé des forces, des faiblesses et des enjeux pour Le Conquet, à partir duquel les élus ont défini leur stratégie.

Un nouvel atelier participatif ouvert à toute la population a été ensuite organisé pour proposer des actions concrètes.

C’est dans ce vivier d’idées que le comité de pilotage a puisé les 4 axes stratégiques, les 15 orientations et les 36 fiches actions qui constituent l’architecture de l’Agenda 21 aujourd’hui proposée au Conseil et présentée en annexe à la présente.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, approuve l’architecture du plan d’action de l’Agenda 21 (unanimité des suffrages exprimés – abstention de B. DREYFUS).

Le 08 septembre 2015,
Le Maire,
Xavier JEAN